

Le rapport avance 14 propositions pour faire définitivement basculer vers le numérique la projection cinématographique en France. Cette évolution, qui s'accompagne d'une augmentation de la qualité visuelle des films projetés dans les salles, « entraîne une redéfinition en profondeur de toute la filière de la distribution physique du films, de la sortie de post-production jusqu'à la projection » (p. 11). Les industries techniques et les distributeurs sont les plus concernés par ce bouleversement qui impose pour les premières de nouveaux procédés industriels, pour les seconds une refonte des modes de transports, cette fois-ci adaptée aux supports dématérialisés, ainsi qu'une gestion à inventer de la sécurité des copies (cryptage, clés). Les exploitants de salles, eux, n'auront qu'à s'équiper de projecteurs numériques.

Parmi les recommandations, réserver le dispositif d'aides à la numérisation des salles à l'acquisition de projecteurs 2K minimum et répondant à la norme AFNOR, celle-ci étant compatible avec la spécification DCI (Digital Cinema Initiative) adoptée par les majors hollywoodiennes. Exiger des producteurs que tous les films disposent d'un support numérique pour la distribution en salle à l'horizon 2009-2010. Confier à une CST « renouvelée » (Commission supérieure technique) la charge de l'intervention publique sur ce secteur afin de garantir l'interopérabilité des matériels.

Enfin, créer une structure indépendante sous l'égide du CNC qui serait chargée de produire et de gérer des « clés publiques » ou « certificats » des matériels numériques installés dans les salles.

Adieu à la pellicule ? Les enjeux de la projection numérique, Daniel Goudineau, CNC, 110 p., cnc.fr, août 2006.